

Le Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian recrute un(e)
Technicien(ne) inventaire des zones humides

Contrat de projet

CDD – 6 mois, avec possibilité de prolongation sur 18 mois supplémentaires

Présentation du Syndicat

Situé dans le sud-ouest de la France, le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian intervient sur un territoire de 2 326 km², couvrant tout ou partie de 10 communautés de communes et d'agglomération, soit 174 communes réparties sur les départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron. Son territoire comprend plus de 2 389 km de cours d'eau permanents et se structure autour de deux sous-bassins versants : le bassin du Célé au nord et le bassin du Lot médian au sud.

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat assume la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ("GEMAPI") sur l'ensemble de son territoire pour le compte de ses 10 EPCI membres.

Sur le bassin du Célé, le Syndicat porte le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Célé**, approuvé en 2012 et actuellement en cours de révision. Il élabore le Contrat Eau et Climat Célé et met en œuvre de nombreux programmes territoriaux à l'interface de l'eau, de l'agriculture, de la forêt et du changement climatique (CATZH, programmes Agriculture /Forêt, suivi de la qualité des eaux, PAPI, etc.).

Le Syndicat assure également des missions d'animation territoriale, de concertation, de conseil et d'appui technique auprès des collectivités et des usagers, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation à destination des élus, des acteurs socio-professionnels et du grand public.

L'animation de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) et espèces aquatiques du Célé consiste à apporter des conseils et un appui technique aux propriétaires – gestionnaires de zones humides et à constituer un réseau d'adhérents volontaires, engagés dans la gestion durable voire la restauration de zones humides. La CATZH Célé élabore et suit des programmes d'accompagnement des agriculteurs en faveur des bonnes pratiques environnementales (Projets agro-environnementaux et climatiques, paiements pour services environnementaux...). La CATZH Célé apporte également un appui aux Collectivités, réalise des expertises sur des projets, documents d'urbanisme, des avis du SAGE Célé... et un appui spécifique aux Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du Célé ou au Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La CATZH réalise également des suivis d'espèces patrimoniales ou exotiques envahissantes. De plus, la CATZH suit l'inventaire des zones humides du bassin du Célé (inventaire initial 2004-2008) qui est mis à jour depuis une quinzaine d'années au gré des projets, travaux, informations ou visites de terrain, sans pour autant être exhaustif, y compris pour les zones humides de plus de 1000 m².

Le poste proposé ici concerne principalement le bassin hydrographique du Célé, pour lequel une actualisation de l'inventaire des zones humides du Célé est nécessaire (y compris migration depuis une ancienne base de données Access vers le logiciel Gwern QGIS). Le premier trimestre sera également consacré à un appui à la réalisation d'expertises zones humides dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux* (dont visites terrain, report SIG et formalisation de rendus).

Plus d'informations sur le site du Syndicat mixte Célé – Lot médian : www.celelotmedian.com.

* Dans le cadre de son 12ème programme, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a développé un nouvel outil à destination des agriculteurs : les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) – prairies humides. Ce dispositif sert à reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à la protection de l'environnement, au-delà de la réglementation. Cette nouvelle forme de soutien à l'agriculture est basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

Depuis 2019, ce dispositif a été testé sur plusieurs territoires à enjeux eau et biodiversité sur le bassin Adour-Garonne.

En 2025, il a été reconduit sur le bassin du Célé. Le Syndicat est fortement impliqué dans l'animation et les diagnostics zones humides de ce dispositif.

Missions

L'agent, rattaché hiérarchiquement au Directeur et fonctionnellement à l'animateur CATZH, sera en lien étroit avec les autres agents du Syndicat et notamment les technicien(ne)s rivière. Il travaillera également avec l'équipe en charge des missions « agriculture-forêt » ou « inondations » et les autres agents du Syndicat (ex : personnel administratif).

Le début de la mission sera consacré principalement à un appui au dispositif PSE.

En 2026, le Syndicat va réaliser les expertises zones humides et visites de conseils pour une quarantaine d'exploitations signataires des PSE, sur l'ensemble la zone éligible du bassin du Célé. Ce travail fait suite aux audits et à l'engagement des agriculteurs à partir de 2025.

Pour mener à bien cette opération, le (la) technicien(ne) aura environ 70 jours pour réaliser les visites et les diagnostics.

Concernant le volet technique et scientifique de la mission, et avec l'encadrement et un accompagnement de l'animateur CATZH, il sera nécessaire de :

- Réaliser des diagnostics flore et habitats (inventaires floristiques, description des habitats) et éventuellement des relevés pédologiques pour la délimitation des zones humides
- Évaluer la gestion en place (type d'activités agricoles, présence d'Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE)), l'état de conservation des milieux et les dysfonctionnements (recalibrage, drainage, surpâturage, ...)
- Proposer des orientations simples de gestion des zones humides et de protection de la ressource en eau
- Réaliser des saisies cartographiques sur SIG (Qgis) sur ordinateur et aussi sur tablette de terrain

Les aptitudes relationnelles seront mises à l'œuvre lors des rencontres individuelles avec les agriculteurs.

Le reste de la mission principale sera dédiée à l'actualisation et à la mise à jour de l'inventaire des zones humides du Célé :

Il s'agira à partir de diagnostics de terrain :

- D'effectuer des visites d'inventaire sur des zones humides connues historiquement mais non revues depuis l'inventaire initial afin d'actualiser leurs délimitation et caractérisation ;
- De réaliser des inventaires complémentaires sur les secteurs où apparaissent des lacunes, à partir d'une pré-cartographie des zones humides potentielles à établir par sous bassin ;
- D'assurer la migration des données historiques et la saisie des données sous GwernQGIS.

Méthodes et moyens :

- Inventaires en application de la méthodologie développée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DREAL et le Forum des Marais Atlantiques (FMA).
- Evaluer les caractéristiques des zones humides (alimentation, atteintes, menaces).
- Utiliser le logiciel de saisie de données existant (Gwern / Qgis).
- Traitement de données sur Excel.
- Rédaction d'un rapport annuel d'après les données saisies.

Le (la) technicien(ne) pourra être amené(e) à participer au volet connaissances sur les espèces aquatiques ou la fonctionnalité des zones humides (suivis Mhéo Amphibiens, Odonates, Flore ou suivis piézométriques...). De même, il ou elle pourra contribuer aux actions d'animation, de sensibilisation et de communication du grand public ou des professionnels ou aux missions générales du Syndicat.

Conditions de recrutement

- Recrutement par voie contractuelle (CDD) ;
- Catégorie de la fonction publique territoriale : Filière technique / Technicien territorial de catégorie B ;
- Durée : Temps complet sur la base de 39 heures 30 par semaine avec protocole d'ARTT
- Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi de 9 à 18 heures (17h30 le vendredi) avec pause d'1 heure entre 13 et 14 heures ;
- Formation niveau bac + 3 à bac +5 dans le domaine de l'Écologie et de la gestion des zones humides et/ou des espaces naturels ;
- Expérience similaire appréciée en association ou collectivité territoriale ;
- Poste à pourvoir dès que possible (dans l'idéal, dès le 14 septembre 2026) ;
- Lieu de travail : 2bis avenue d'Aurillac, 46 100 FIGEAC au siège du SmCLM ;
- Permis B indispensable, déplacements sur le territoire ;
- Savoir nager.

Compétences requises

- Connaissances générales en biologie, écologie, gestion de l'environnement, hydrologie et hydrobiologie
- Connaissances indispensables en botanique, pédologie et fonctionnement hydrologique des zones humides (reconnaissance de la flore des habitats humides ouverts et forestiers) ;
- Connaissance de la biodiversité des zones humides et milieux aquatiques continentaux (compétences faunistiques appréciées pour un ou plusieurs groupes) ;
- Connaissance des acteurs de l'eau et de la réglementation liée à l'eau ;
- Notions sur le fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Maîtrise des logiciels bureautique (Pack Office) et de cartographie SIG (QGis), utilisation d'un GPS et d'une tablette de terrain ;
- Qualités relationnelle et rédactionnelle ;
- Autonomie et sens du travail en équipe ;
- Goût prononcé pour le terrain en autonomie ;
- Organisé, rigoureux et dynamique.

Candidature

Adresser les candidatures (lettre de motivation et CV) avant le 14 août 2026 :

Monsieur le Président du Syndicat mixte Célé - Lot médian – 2 bis Avenue d'Aurillac – 46 100 FIGEAC

Courriel : president@celelotmedian.com, j.tremoulet@celelotmedian.com et pf.previtali@celelotmedian.com.

Accueil téléphonique : 05.65.11.47.65

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : M. Pierre-François Prévitali au 06.82.47.34.11 (pf.previtali@celelotmedian.com) ou à M. Nicolas TOURNIER au 05.65.11.47.65 (n.tournier@celelotmedian.com).